

Eau potable: les petites localités sont mal protégées

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

La population des petites localités du Québec est mal protégée contre la contamination de l'eau potable, en particulier en été alors que les bactéries ont tendance à augmenter.

C'est ce qui ressort d'un premier bilan sur l'eau potable réalisé par le ministère de l'Environnement, en collaboration avec le ministère de la Santé et des services sociaux, l'Association québécoise des techniques de l'eau et la Fondation québécoise de l'environnement.

Si la population des petites localités est insuffisamment protégée, selon les tests effectués à même des réseaux de distribution alimentant moins de 5000

personnes, la situation est tout à l'opposé en ce qui a trait aux plus grands réseaux: l'eau du robinet consommée par la majorité des Québécois répond généralement aux normes de qualité imposées.

Les normes microbiologiques sont rarement dépassées dans l'eau provenant des réseaux des grandes villes, tandis qu'on déplore le trop peu d'échantillonnage de contrôle, pour l'eau des petits réseaux, incluant les réseaux privés et ceux des institutions.

Toutefois, souligne le rapport du ministère, la solubilisation du plomb provenant des soudures de la tuyauterie constitue un problème particulier pour l'eau de n'importe quel réseau, même si les concentrations de substances inorganiques excèdent rarement les normes. Sur ce plan, les substances les plus sou-

vent en cause sont, outre le plomb, le mercure, le baryum et les fluorures.

Selon l'étude, menée auprès de dix-huit municipalités, la présence des sous-produits de la chloration, attribuable au mode de désinfection le plus répandu, constitue le problème potentiel le plus important pour l'eau des réseaux de distribution, mais on estime qu'on ne peut procéder à la réduction pourtant souhaitable de ces produits au détriment de la qualité bactériologique. Des efforts devront être faits pour trouver des solutions à ce problème.

On indique également que l'eau provenant des puits individuels n'est pas à l'abri de contaminations bactériologiques et on recommande à leurs propriétaires d'en faire analyser l'eau au moins une fois par année. On trouve dans cette eau, localement, des concentrations na-

tuellement élevées d'éléments inorganiques comme l'arsenic, le baryum et des fluorures, ou d'autres substances comme les nitrates et l'aldicarbe, qui proviennent d'activités agricoles.

L'eau en bouteille

Par ailleurs, l'eau en bouteille répond généralement aux normes de qualité, mais les eaux au volume (distributrices) et la glace de service peuvent être contaminées par des bactéries.

Le bilan publié fait ressortir des lacunes qui justifient, souligne le ministère, des modifications réglementaires ou administratives. Ainsi, le ministère indique son intention de faire respecter plus rigoureusement la fréquence des échantillonnages de contrôle, principalement dans le cas des petits réseaux de distribution.

Des démarches ont été entreprises, assure-t-on, pour mettre en place, au niveau régional, une infrastructure permettant de dispenser aux opérateurs de ces réseaux une formation adéquate.

Le ministère de l'Environnement tient à prendre des dispositions pour qu'on n'emploie plus la soudure au plomb dans les tuyauteries.

Certaines municipalités seront invitées à adopter des techniques de traitement des eaux plus avancées. On pense plus particulièrement à l'ozonation et à la filtration sur charbon actif.

On révisera le règlement sur les eaux embouteillées, déjà vieux de 16 ans, de façon à le rendre plus précis et à combler des lacunes. L'ensemble des eaux commerciales devra être couvert par réglementation.

Grisé a-t-il obtenu des renseignements confidentiels?

HUGUETTE YOUNG
de La Presse Canadienne
OTTAWA

L'opposition redoute que le bureau du Solliciteur général ait transmis des renseignements confidentiels émanant de la GRC à l'ex-député conservateur de Chambly, Richard Grisé, pour le prévenir, qu'il ferait l'objet d'une enquête du corps policier fédéral.

C'est ce qu'a laissé entendre le critique libéral en matière de justice, Robert Kaplan, qui a sommé le Solliciteur général Pierre Blais de vérifier ces faits auprès de son personnel et d'en faire rapport à la Chambre.

M. Blais a répondu carrément que son équipe n'avait jamais d'aucune façon tenté d'influencer ou de gêner le travail de la GRC.

M. Kaplan a expliqué aux journalistes à l'issue de la période des questions, qu'il avait eu vent de cette affaire et que des précisions s'imposaient.

Sans vouloir nommer qui ce soit, M. Kaplan a révélé que «certains renseignements émanant de la GRC avaient été donnés au Solliciteur général ou à quelqu'un de son entourage».

«Au bout du compte, il (M. Grisé) a été accusé et reconnu coupable, a-t-il fait savoir. Mais la GRC doit pouvoir compter sur le ministre pour ne pas circuler ce genre de renseignements.»

M. Grisé a été reconnu coupable de fraude et d'abus de confiance. Réélu en novembre l'an dernier, il a démissionné de son poste au printemps.

Le porte-parole neo-démocrate responsable du bureau du Solliciteur général, John Brewin, a insisté pour que le gouvernement rende publique une lettre datée du 8 novembre transmise à la GRC par l'ex-secrétaire principal du premier ministre Mulroney, Peter White, quelques jours avant l'élection fédérale du 21 novembre 1988. Il s'interroge à savoir si cette lettre aurait pu influencer la décision de la GRC de retarder l'émission de mandats de perquisition à l'endroit de Richard Grisé jusqu'au lendemain de l'élection fédérale.

M. Blais a affirmé, toutefois, qu'il vaudrait mieux attendre le retour du commissaire de la GRC, Norman Inkster, pour faire la lumière sur cette affaire.

M. Inkster avait déjà refusé de publier cette lettre, soutenant qu'elle pouvait influencer le déroulement de procès en cours.

M. Brewin croit, toutefois, que le gouvernement essaye de se cacher derrière la GRC pour éviter les coups.

«C'est le Solliciteur général qui est responsable de la GRC, a-t-il réitéré. C'est à lui de prendre ces décisions. Cette lettre devrait au moins être présentée au président de la Chambre pour déterminer s'il est vrai que son contenu pourrait nuire à quelqu'un qui doit répondre à des accusations criminelles.»



Il y a lieu de s'attendre à des échanges musclés au cours de la prochaine session, à l'Assemblée nationale, les députés péquistes ayant fait connaître leur intention d'offrir une opposition «vigoureuse, farouche, sans complaisance ni ménagement à l'endroit du gouvernement». Guy Chevrette, Jacques Parizeau et Jacques Brassard ont fait hier le bilan du caucus qui vient de tenir le PQ.

Le PQ sera avare de son consentement pour l'adoption des projets de loi

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

À moins qu'il ne présente un intérêt marqué ou un caractère d'urgence, le gouvernement a peu de chances de faire adopter l'un ou l'autre des 15 projets de loi qu'il s'apprête à présenter durant la prochaine session parlementaire.

En effet, l'aile parlementaire du Parti québécois, après un caucus de deux jours dans un hôtel de Sainte-Foy, a décidé qu'elle ne consentirait pas sans une étude minutieuse de chaque pièce à l'adoption des projets de loi gouvernementaux.

La date limite du 15 novembre étant dépassée, pour le dépôt des projets de loi qu'il veut adopter, le gouvernement Bourassa devra recourir au consentement unanime des députés de l'opposition — y compris ceux du Parti Égalité — pour qu'ils soient sanctionnés.

On doit donc s'attendre à des échanges musclés, les députés péquistes ayant fait connaître leur intention d'offrir une opposition de nature «vigoureuse, farouche, sans complaisance ni ménagement à l'endroit du gouvernement».

«Chaque cas sera étudié, et il n'est pas question que nous nous laissions bousculer par un gouvernement qui a choisi de se placer en état de dépendance vis-à-vis de l'opposition. A moins qu'il ne s'agisse d'un projet qui soit d'un intérêt réel pour les Québécois, par exemple qui vienne allé-

ger leur fardeau fiscal, ou qu'il s'agisse d'une question d'urgence nationale, nous ne manifesterons aucun empressement à consentir à l'adoption des projets de loi», a précisé le leader de l'opposition, Guy Chevrette.

Ce qui revient à dire que même le projet de loi sur la pratique des sages-femmes a peu de chances d'être adopté avant les Fêtes. D'autant plus, comme l'a souligné le chef de l'opposition Jacques Parizeau, que certains groupes ont manifesté, depuis, le désir de faire valoir de nouveaux éléments ou d'apporter des précisions à leur point de vue.

«Des groupes sociaux n'ont pas présenté de mémoire sur cette question et ils voudraient maintenant le faire», a dit M. Parizeau.

Rappelant qu'il avait été parmi les premiers à se prononcer en faveur de la légalisation de la pratique des sages-femmes, en 1984, au temps où il était ministre de la Santé, M. Chevrette a fait valoir que l'Association des hôpitaux, par exemple, s'y est déclarée «favorable, à condition que certaines précisions figurent dans le document».

Pauvreté et souveraineté

Tandis que la majeure partie des travaux de la prochaine session sera consacrée au débat sur le discours du trône, le parti souverainiste s'efforcera d'y faire valoir son option politique, de manière à démontrer ce que le gouvernement pourrait réaliser si le Québec était souverain en opposition à ce qu'il ne peut faire parce qu'il ne l'est pas.

La première arme stratégique sera donc de parler de souveraineté et la deuxième consistera à recourir au mandat d'initiative, en commission parlementaire, comme Jacques Parizeau l'avait annoncé à l'issue de la première journée du caucus.

La lutte à la pauvreté sera au centre des préoccupations des députés péquistes, de même que les principaux thèmes que le caucus a dégagés: le développement économique régional, l'intégrité dans la gestion des fonds publics, l'Accord du lac Meech, les relations fédérales-provinciales, les négociations des secteurs public et parapublic et la Loi 160, la protection de l'environnement, la santé et les services sociaux et l'éducation.

Le chef péquiste, Jacques Parizeau, et son whip en chef, Jacques Brassard, qui avait piloté en Chambre le dossier controversé du zonage agricole à Laval, au printemps 89, se sont dits convaincus que toute cette affaire allait rebondir en pleine face du gouvernement dès la levée d'une partie ou de la totalité du moratoire qu'il avait imposé pour mettre fin au débat.

«Des décisions doivent être prises. Certaines municipalités attendent la levée du moratoire pour construire des écoles. Le gouvernement ne peut se contenter de dire "le moratoire donc je suis", d'ironiser M. Parizeau, d'insister sur l'impitoyabilité de ses députés à croiser le fer avec le parti ministériel, à compter du 28 novembre.

Wilson n'exclut pas une réduction de la TPS

Presse Canadienne
LENNOXVILLE

Le ministre canadien des Finances, Michael Wilson, ne ferme pas la porte à une réduction du taux de la taxe sur les produits et services (TPS) et attend, à ce sujet, les recommandations du rapport du comité des finances.

Le ministre, invité hier matin par le Business Club de l'université Bishop, à Lennoxville, se montre néanmoins réticent car, estime-t-il, une réduction du taux de la TPS signifierait l'abandon de l'un ou l'autre des objectifs de celle-ci.

La TPS, a-t-il expliqué, s'inscrit dans la poursuite de la réduction du déficit. Elle vient également

remplacer le système actuel que le ministre a qualifié d'injuste et d'inadéquat.

M. Wilson a réitéré sa volonté d'aller de l'avant avec ou sans l'accord des provinces. Pour lui, la TPS présente énormément d'avantages, énumérant la mise en place d'un système plus juste, la capacité pour le Canada d'être plus compétitif et l'atteinte de finances plus saines.

Québec

Mario Bertrand quitte Bourassa et cherche un emploi



ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

M. Mario Bertrand, le chef de cabinet du premier ministre Robert Bourassa, quittera ses fonctions au cours des prochains jours. Contrairement aux autres collaborateurs du premier ministre qui sont assignés à des fonctions prestigieuses depuis la tenue des élections, M. Bertrand dit quitter son poste pour se chercher un nouvel emploi.

«Plusieurs rumeurs ont circulé à mon sujet au cours des dernières semaines concernant mon embauche à différents postes, mais je dois dire que rien n'était fondé. Il se peut même que je sois forcé de m'exiler en Ontario lorsque je quitterai le bureau de M. Bourassa», a expliqué M. Bertrand, au cours d'un entretien à La Presse.

Il affirme vouloir quitter son poste au cours des prochains jours pour profiter de quelques semaines de vacances, le temps de se chercher un emploi. Le chef de cabinet de M. Bourassa affirme qu'il aurait souhaité quitter plus vite, mais il précise: «J'ai voulu poursuivre mon travail, le temps que les nouveaux venus au cabinet s'intègrent».

Mario Bertrand soutient qu'il ne peut, décemment, accepter un emploi dans le secteur des services. «Si je vais chez Québecor, on soulignera que Pierre Peladeau retourne l'Ascenseur pour Donahue. Si je vais chez J. Ouimet, on dira que Ouimet veut acheter Culinar. J'ai également travaillé au dossier des CL-215. Je ne veux donc pas que quiconque puisse dire que je me place en situation de conflit d'intérêts», explique M. Bertrand, précisant que comme chef de cabinet, il est étroitement lié à son serment de confidentialité.

Indiquant que les entreprises québécoises susceptibles de l'embaucher ne font pas légion, il craint devoir s'exiler en Ontario, même s'il souhaite ardemment travailler au Québec. «Je suis avant tout un homme du secteur manufacturier», dit l'ancien employé de Labatt.

Pourquoi ne pas simplement demeurer au service du premier ministre? «J'ai vécu une expérience fort enrichissante, depuis 1986. J'ai été au cœur des principales décisions, ce qui m'a valu la réputation d'être un homme dur. On m'a même qualifié d'"abrasif" dans les médias», souligne-t-il.

Pour utiliser une expression populaire, Mario Bertrand, depuis 1986, fait «un job de bras». Venant de chez Labatt, il ne connaissait rien aux rouages internes du Parti libéral. Robert Bourassa l'a embauché pour le conseiller et pour dire «oui ou non» à tous les nouveaux ministres qui exerçaient le pouvoir. C'est ainsi qu'il s'est retrouvé dans tous les dossiers chauds, notamment ceux des inondations à Montréal, de Saint-Basile-le-Grand, de la loi 178 etc.

Pour le remplacer, le premier ministre va chercher John Parizella, un homme de parti, avec une personnalité tout à fait différente. Candidat malheureux en 1985, contre Gerald Godin, Parizella sait tout ce qui se discute au sein de la formation. Il connaît les tendances, les ambitions de chacun, les inquiétudes des régions et des députés. Dans un

deuxième mandat, ce genre d'homme peut rendre des services indispensables, admettent les collaborateurs du premier ministre.

Il ne faut pas perdre de vue que Robert Bourassa vient d'entreprendre un 4^e mandat à la tête du Québec, que plusieurs jeunes loups talentueux l'entourent et que, par conse-



Mario Bertrand

quent, l'homme politique doit se tenir au courant de ce qui se dit à la base. Mario Bertrand ne nie pas qu'il ne répond pas à ces critères.

LES PROMESSES

Ces changements importants dans l'entourage immédiat du premier ministre surviennent au moment où ce dernier doit procéder à d'importantes compressions budgétaires qui risquent de provoquer la grogne des régions.

M. Bourassa a déjà sonné l'alarme au caucus libéral de la semaine dernière, à Montebello, indiquant que son gouvernement devait faire face à «une situation économique plus difficile».

Des cette semaine, une première promesse électorale a été repoussée. Il s'agit de la construction de la route du nord, devant relier Chibougamau à LG 4. Soudainement, personne au gouvernement, à part le ministre Gaston Blackburn, de Roberval, ne semble au courant de cet engagement pris par l'ancien ministre Marc-Yvan Côté et le premier ministre Bourassa, en juin dernier.

Les gens de cette région — qui ont massivement voté péquiste le 25 septembre dernier — sont furieux.

Les maires de Saint-Félicien et de Roberval, entre autres, MM Benoît Laprise et Guy Larroche, menacent d'organiser une révolte. Principal fournisseur de matière ligneuse pour toute la province, la région du Saguenay-Lac Saint-Jean pourrait fermer ses routes à l'approvisionnement si le dossier de la route du nord ne débouche pas. C'était justement le genre de dossier qui échouait habituellement sur le bureau de Mario Bertrand.

Un autre dossier brûlant est celui de la réorganisation du ministère de l'Environnement, annoncée par le nouveau ministre Pierre Paradis.

Les enquêteurs du ministère n'ont plus le cœur à l'ouvrage, tellement les poursuites sont peu fréquemment intentées contre les pollueurs. L'ancien et très populaire ministre Clifford Lincoln a d'ailleurs lui-même, à plusieurs occasions, indiqué qu'il faut penser à une restructuration. Ce dossier risque d'être au cœur des prochains débats à l'Assemblée nationale, des mardi prochain, à la reprise des travaux.

Pourrissement et désinformation à Hydro-Québec

Le pourrissement des négociations à Hydro-Québec est tel qu'il devient évident que l'on ne pourra assurer le bien-être et la sécurité des citoyens en laissant les négociations à la société d'État et à ses syndiqués.

Il est clair que certains comportements syndicaux, surtout le sabotage et le vandalisme, sont inacceptables. Mais il faut aussi noter que l'attitude de la direction dans ce conflit contribue largement à la dégradation des rapports. Des deux côtés de la table, la mauvaise foi règne en maître.



S'il n'est pas vraiment possible de se rendre compte de ce qui se passe sur le terrain, le niveau de désinformation auquel se livrent les deux parties est un indice très sûr de la détérioration du climat et de la montée de l'intransigeance.

Nous en avons eu un bel exemple cette semaine quand nous avons fait echo à un document qui avait été publié dans l'hebdomadaire *Les Affaires*. Ce bulletin syndical proposait une longue liste de moyens de pression si excessifs que nous les avons dénoncés. Mais les porte-parole syndicaux nous ont appris que leur bulletin ne faisait que citer un document patronal.

Un cadre d'Hydro a en effet rédigé une liste des moyens d'action syndicaux auxquels la direction pouvait s'attendre. Le syndicat a mis la main sur le document et en a livré la teneur à ses membres dans un bulletin daté du 13 juin. Ce ne sont donc pas des mots d'ordre syndi-

caux et nous nous excusons de la méprise que nous avons faite en toute bonne foi.

Mais, du même coup, nous devons constater que, dans cette histoire, les médias ont été victimes d'une opération de désinformation tant syndicale que patronale qui en dit long sur ce qui se passe à Hydro.

D'abord, le document patronal est une maladresse de mauvais goût qui dénote un antisindicalisme primaire. Quand on connaît le risque de fuites de documents à Hydro, il est évident que ce texte contribuerait à jeter de l'huile sur le feu.

Par contre, le Syndicat canadien de la fonction publique n'a pas dénoncé le document patronal odieux, n'a pas affirmé haut et fort qu'il réprochait ce genre de moyens d'action, notamment le sabotage, le vandalisme ou la négligence. Non. Le SCFP a publié sobrement les moyens d'action prévus par le patron dans le cadre d'un bulletin qui parlait aussi des moyens de pression définis par le syndicat. En fait, il est virtuellement impossible de distinguer les premiers des seconds et de comprendre que le syndicat citait un document de la partie adverse. Techniquement, on ne peut donc pas accuser la direction syndicale de prôner des tactiques repoussables mais, dans les faits, la plupart des lecteurs tomberont dans le panneau. Le procédé est grossier.

À cette désinformation syndicale s'ajoute celle d'Hydro, grâce à qui ce bulletin syndical circule et qui prend bien soin, contrairement à son

habitude, de ne pas rectifier les faits. Ce n'est pas le seul cas. Dans la page publicitaire publiée dans les grands quotidiens cette semaine pour dénoncer les demandes syndicales irréalistes, Hydro affirme que les employés de métier ont droit, en moyenne, à \$ 55 000. Il ne s'agit pas de la paie des employés mais de la rémunération globale, ce qui comprend le fonds de pension, l'assurance-chômage. Techniquement la publicité est exacte mais, dans les faits, les lecteurs tomberont dans le piège et croiront que les employés d'Hydro touchent des chèques de \$ 1 000 par semaine.

Bref, dans ce conflit, Hydro se comporte comme elle l'a toujours fait, soit en niant les problèmes lors des premières pannes et en minimisant les menaces environnementales de ses projets. Hydro a du mal à vivre dans la transparence et à tolérer ceux qui sont en désaccord avec elle, même si son président, Richard Drouin, avait fait du rétablissement du climat de travail sa principale priorité.

Mercrredi, obnubilés par leur logique d'affrontement, leur dialogue de sourds devant le conciliateur, leur guérilla judiciaire au Conseil des services essentiels, les deux parties s'entendaient toutefois pour ne pas réclamer l'intervention gouvernementale.

Mais quand on voit l'hiver arriver à grands pas, il est plus sage, pour briser l'impasse, pour épargner aux citoyens les conséquences de ce qui est devenu une guerre à finir, de compter sur l'intervention de Québec.

Alain DUBUC

Quel avenir pour le Liban?

Une étincelle aura suffi pour faire voler en éclats tout le faisceau d'espérances et de soulagements que symbolisait la personne de René Mouawad, président du Liban. Une étincelle... mais quelle étincelle! qui aura fait éclater une charge de 250 kilos d'explosifs sous les roues des voitures formant le cortège présidentiel en plein cœur de Beyrouth.



René Mouawad n'aura été président que durant 17 jours. Il n'avait même pas eu le temps de former son gouvernement. Les assassins ont frappé quelques minutes après que le président eut assisté aux cérémonies marquant l'anniversaire de l'indépendance du Liban. Car, depuis 1943, le Liban est indépendant. L'indépendance pour quoi faire? Pour se déchirer, s'entre-tuer, réduire en ruines ce que furent un grand et beau pays, une splendide capitale?

Plus que la mort d'un homme, c'est l'effondrement de toute une construction qu'il faut déplorer avec la disparition de Mouawad. Son élection comme président avait été précédée d'une longue et délicate gestation. Ce sont les accords dits de Taëf (en Arabie Saoudite), négociés avec le concours actif de quelques pays arabes, qui avaient permis l'élection d'un président, après 13 mois de vacance à la tête de l'État.

Ce qu'avait de particulièrement remarquable cette entente du 22 octobre dernier, c'est qu'elle recevait l'aval de presque tous les intéressés et qu'elle ne suscitait pas la réprobation des grandes puissances.

L'accord annonçait un pas vers l'équité, en ce qu'il prévoyait une redistribution des sièges et des postes plus conforme à la composition démographique du pays. L'un des irritants les plus inacceptables tenait au fait que les communautés musulmanes (sunnites et chiites) étaient sous-représentées par rapport à leur nombre, supérieur à celui des chrétiens. De ce point de vue, l'accord de Taëf innovait déjà.

En outre, l'accord d'octobre dernier, sans faire du Liban une colonie de la Syrie, reconnaissait à ce dernier pays une sorte de patronage. Abandon? trahison? comme ont pu le penser et le dire des adversaires des accords. Pour René Mouawad, élu le 5 novembre par les députés, réunis dans une demi-clandestinité, tant la crainte de l'attentat était grande, c'est tout simplement le réalisme qui commandait une certaine ouverture vers la Syrie.

À qui profite le crime? Le général chrétien Aoun n'acceptait pas le député chrétien René Mouawad. Les soupçons se portent plus sur l'entourage du général que sur sa personne. L'Irak, l'Iran, Israël avaient peut-être intérêt à ce que l'accord de Taëf échoue et que la paix ne se fasse pas. Ce n'est pas un individu qui a tué le président Moawad, c'est un État. Lequel?

Guy CORMIER

Diplômes pour tous?

À l'indépendance des États généraux sur l'éducation universitaire, Jacques Dufresne écrivait, en page voisine, que le discours universitaire regorgeait de tabous. On en a encore la preuve aujourd'hui au sujet du nombre effarant de décrocheurs dans les universités québécoises.



Le chroniqueur à *La Presse*, André Pratte, a en effet découvert qu'il y a davantage de décrocheurs à l'université qu'au niveau secondaire. En fait, le tiers des étudiants qui entreprennent des études universitaires au Québec abandonnent avant d'avoir obtenu un diplôme. C'est presque autant qu'au niveau collégial.

Pourtant, il s'agit d'un sujet fort peu étudié et sur lequel les universités ont peu de données. Plus souvent qu'autrement, on n'en est qu'aux hypothèses. Si promptes à analyser les problèmes de la société, les institutions de haut savoir semblent réticentes à se pencher sur leurs propres échecs. Et à en discuter sur la place publique.

Certains voient dans ces échecs un accroc au sacro-saint principe de l'universalité. Selon les tenants de cette thèse, l'accessibilité aux études universitaires devrait signifier l'accessibilité au diplôme. Et si l'université perd pas loin de la moitié de ses étudiants en cours de route, c'est qu'elle a échoué dans cette fin.

Mais pour d'autres, cela signifie au contraire que l'université est devenue un fourre-tout où à peu près tout le monde peut accéder, même si, bien sûr, ce n'est pas tout le monde qui peut réussir.

C'est ainsi que même si les universités ne veulent pas rendre publics les taux d'abandon faculté par faculté, ou département par département, on sait qu'il y a beaucoup moins de décrocheurs dans les programmes contingents. En médecine, en optométrie, en droit, en génie, on échoue moins qu'en des facultés à accessibilité plus large. En un mot, on élimine l'ivraie au départ pour ne garder que le bon grain.

L'accessibilité pour tous à l'université ne dispense pas celle-ci de sa responsabilité de vérifier, de façon sévère, les aptitudes des postulants, ni de son droit d'interdire l'accès à ceux qui, manifestement, ne répondent pas aux normes d'excellence. En France, pourtant gouvernée par une administration socialiste, les examens d'admission sont nettement plus sévères qu'ici.

S'il fallait que tout le monde puisse être diplômé, les parchemins universitaires ne signifieraient plus rien.

Pierre VENNAT

La BFD ne financera plus les bars de danseuses nues



DRÔTES RÉSERVÉS

La boîte aux lettres

Le CPQ proteste

■ **Gérald Leblanc**, chroniqueur à *La Presse*, a le droit le plus strict à ses opinions. Mais nous n'acceptons pas qu'il donne de la fausse information et utilise un journal de la qualité de *La Presse* pour déformer la vérité.

C'est cependant ce qu'il fait dans sa chronique du 9 novembre où il tombe à bras raccourcis sur le CPQ qui n'a pas, en tant qu'institution, participé au récent Forum sur l'emploi.

M. Leblanc écrit: «Il est vrai, d'autre part, qu'on ne mord pas la main qui nous nourrit. La majorité des cotisations du Conseil du Patronat vient directement de Toronto, capitale canadienne des grands sièges sociaux, qui n'est pas particulièrement intéressée à l'émergence d'un modèle québécois distinct.»

Outre le fait qu'une telle argumentation soit on ne peut plus folichonne pour analyser l'absence du CPQ au Forum, cette information est fautive, comme en témoignent les faits suivants:

Tout le monde le sait, le CPQ est d'abord et avant tout un regroupement d'associations qui oeuvrent en territoire québécois. Elles en constituent l'ossature principale. Sur les 126 associations membres du CPQ, à peine quelques-unes ont leur siège en Ontario.

Or, tant les membres du comité exécutif que du conseil d'administration du CPQ qui ont, à deux occasions, refusé de s'associer au Forum, sont tous des représentants de ces associations on ne peut plus québécoises.

Le CPQ compte dans ses rangs un certain nombre d'entreprises, membres corporatifs (environ 450). Or, nous avons, il y a quelques années à peine,

dressé le profil des membres corporatifs du CPQ auquel fait référence Gérald Leblanc.

Outre le fait que les membres corporatifs n'aient pas été associés directement à la décision du comité exécutif et du conseil d'administration du CPQ de participer ou non au Forum, les propos de Gérald Leblanc sont tout à fait inexacts, comme en témoignent les données suivantes:

— 76 p. cent des membres du CPQ comptent moins de 1 000 employés (40 p. cent moins de 250); on est loin ici des grands sièges sociaux de Toronto dont parle Gérald Leblanc.

— 100 p. cent des cotisations proviennent d'entreprises dont le siège social est au Québec ou qui ont d'importantes activités au Québec. (Parmi ces entreprises, on compte d'ailleurs également Hyundai, Oerlikon, ASEA Brown Boveri, Banque Nationale de Paris, Bell Helicopter Textron, Lafarge, Liquid Carbonic, Norsk Hydro, Glaverbec, et des dizaines d'autres dont le siège social principal est à l'extérieur du Canada, mais dont les activités économiques sont très importantes au Québec.)

— Aucun chef d'entreprise résidant à l'extérieur du Québec ne peut être membre du bureau des gouverneurs du CPQ, l'instance qui représente les membres corporatifs au CPQ. Ils sont donc sûrement aussi habilités que Gérald Leblanc à parler au nom des intérêts du Québec.

Souhaitons que dans «sa réplique» à la présente que lui permet sa convention collective, M. Leblanc nous convaincre mieux de la nécessité de participer au Forum sur l'emploi.

Le Président
Ghislain DUFOR

Nos excuses

NDLR — Le juge en chef de la Cour du Québec, l'honorable Albert Gobeil, a porté à notre connaissance l'enregistrement d'une cause entendue par le juge Jean Dionne, de la Cour des petites créances.

À la suite de cette cause, une lectrice de *Sainte-Julie*, dans une lettre à *La Presse*, avait blâmé l'attitude du juge Dionne et critiqué sévèrement son comportement envers elle. Cette lettre fut publiée de bonne fois par *La Presse*.

L'écoute de l'enregistrement a cependant démontré que le juge Dionne avait agi correctement. *La Presse* s'excuse donc et regrette tout inconvénient que la publication de cette lettre aurait pu causer à l'honorable magistrat.

Un prof qui en a ras le bol

■ Le ministère de l'Éducation a relevé les notes à l'examen écrit de cinquième secondaire l'an dernier. Qui croit-il berner?

Tous les professeurs à qui j'en ai parlé ont, comme moi, constaté que des élèves ayant régulièrement échoué dans leur école en français écrit (il y a encore des professeurs honnêtes!) et s'exprimant difficilement en français, ou des élèves préférant souvent parler une autre langue dans laquelle ils se sentent plus à l'aise, ont obtenu des 80 et même des 100 à l'examen du Ministère. Imaginez la réaction de ces jeunes! Ils sont morts de rire!... Croyez-moi: les universités vont continuer à s'arracher les cheveux, elles qui ont eu le courage d'imposer un test de français de niveau cinquième

secondaire, test auquel 40% des étudiants ont bien sûr échoué.

Je suis révoltée quand je lis que des professeurs d'université nient la gravité de la crise (*La Presse*, samedi 4 novembre, *Pseudo-crise de l'enseignement du français*), alors que la situation est dramatique.

Il faut être aveugle pour ne pas voir qu'à 19 ans, en orthographe, ces jeunes échouent sur des notions de base que devrait connaître tout élève du premier cycle au secondaire. Pourquoi? Depuis vingt ans, on a «allégé» les programmes et «relevé» les notes aux examens. Pire encore, ces jeunes gens sont incapables de rédiger un texte, bien que les sujets imposés par le ministère de l'Éducation en cinquième secondaire et dans l'ensemble des cégeps ne requièrent aucune culture générale.

À 19 ans, ils ne connaissent ni ne comprennent Ronsard, Montaigne, Molière, Voltaire, Victor Hugo, G. Roy et Anne Hébert. (...)

Si Monsieur Bibeau, professeur à l'Université, continue à prétendre qu'il n'y a pas d'étude démontrant un lien absolu entre le niveau de langage et le fonctionnement intellectuel, je l'engage à venir me rencontrer, car je constate cela chaque jour dans mes classes! Quand on ne maîtrise pas une langue, on ne comprend pas grand-chose, on communique du... vent et l'on écrit n'importe quoi. Je lui conseille également de se pencher fortement sur les examens d'État proposés aux futurs universitaires européens et asiatiques.

Normalement, dans une société qui se respecte, la maîtrise parfaite de la langue est une condition *sine qua non* à la réussite scolaire. Au niveau universitaire, il faut avoir perdu tout bon sens pour remettre cela en question.

Suzanne TOUCNE
professeur
Saint-Laurent

RÉPLIQUES

Montréal a encore besoin du Parti civique

NDLR — Nous consacrons aujourd'hui cette page entière aux réactions suscitées par de récents articles, la plupart de nos journalistes.

Tous s'entendent pour dire que le bilan de l'administration du RCM a été jusqu'ici bien décevant. L'Agence spatiale ne sera pas établie à Montréal, comme il se devait, rien de concret n'est fait pour contrer le chômage chronique qui frappe de nombreux quartiers, les rues sont perpétuellement encombrées par des travaux mal planifiés et qui n'en finissent plus. De plus, après avoir fait miroiter des changements importants sur le plan de la démocratisation, le RCM s'est illustré par l'implantation cahoteuse d'une idée par ailleurs judicieuse, la consultation. En son sein même, il est aux prises avec des divisions marquées par les séries de démissions de conseillers.

Le problème de ces démissions en série affecte aussi durement l'opposition parce qu'elles la destablisent à un très mauvais moment, un an à peine avant les élections. Elle rend compte également de la difficulté d'exercer la démocratie à Montréal. Comme à Ottawa et à Québec, le système politique montréalais est fondé sur un mode de scrutin uninominal à un tour qui ne permet pas la représentation proportionnelle, c'est-à-dire une répartition plus juste des conseillers à l'hotel de ville en fonction du pourcentage des votes. Ce système soumet les véritables partis d'opposition à un chantage continu en permettant à certains conseillers de s'improviser en «comètes électoraux».

C'est le triomphe des «roitelets». Le triomphe de ces conseillers devenus omnipotents parce qu'ils profitent du pouvoir que leur confère un système électoral déficient (qui limite souvent l'opposition au Conseil municipal à quelques individus) et de «l'adjudication» imparfaite des budgets, pour changer de bannière politique sans pour cela avoir un mandat des électeurs. Ils forment, à quelques mois des élections, des organisations de fortune souvent sans véritable plate-forme électorale, sans structures réelles, sans projets concrets et sans engagement politique qui puisse présager quoi que ce soit d'intéressant pour le futur. Ce sont des comètes et elles meurent, la plupart du temps, au premier souffle électoral.

«Malgré ses 4 000 membres théoriques, malgré ses brunchs-réflexions, malgré sa nouvelle image qu'il dévoilera le 26 novembre, le Parti civique actuel n'a plus de racines ni de crédibilité», affirme Claude Masson dans l'édition du 14 novembre. Nous croyons que cette affirmation met en doute notre légitimité et cause un préjudice à la population qui, aux dernières élections, a fait du Parti civique l'opposition officielle.

Un vrai parti

Pour mesurer la légitimité d'un parti politique, il faut d'abord comprendre ce qu'est un parti politique. C'est une organisation structurée, oeuvrant concrètement dans son milieu à la défense d'idées et offrant des projets concrets. Elle doit aussi être en contact avec ce milieu.

Tous ces éléments tournent autour d'un seul axe véritable: la première légitimité se manifeste par l'action concrète. Elle s'est jusqu'ici affirmée en trois étapes dans l'histoire du Parti civique de Montréal: une phase marquée par l'exercice du pouvoir pendant laquelle le Parti civique a réalisé des projets concrets. L'administration du maire Drapau voulait alors, avec toute l'incertitude que pouvait comporter pareille tâche, doter Montréal d'infrastructures indispensables à une grande ville et lui permettre de s'affirmer comme ville internationale.

La deuxième phase en est une de consolidation amorcée par Claude Dupras, qui a fait du Parti

ti civique un parti moderne et démocratique. La phase actuelle est une synthèse des deux premières: consolidation et élaboration de projets concrets, adaptés à la réalité moderne et conçus par l'intermédiaire d'un contact étroit avec la base du parti et la population de Montréal.

Le Parti civique correspond aussi à un véritable parti sous l'angle de son organisation politique: il possède des milliers de membres et est bien implanté et organisé au niveau de tous les districts montréalais. Nous avons d'ailleurs présenté 57 candidats dans 58 districts aux dernières élections. Voilà déjà un signe palpable d'action et d'engagement.

Le Parti civique de Montréal est aussi représenté par un Conseil de direction élu démocratiquement et de façon libre par les délégués de tous les districts (au moins cinq par district) réunis en assemblée générale le printemps dernier.

Le parti possède une riche histoire. Il fut le premier parti politique municipal au Canada et, à ce titre, est un pionnier en matière de démocratisation. Cette riche histoire, identifiée intimement à Montréal, a créé une complicité qui interdit de saborder ce parti au profit du premier venu comme certains le désiraient. N'oublions pas que de nombreux membres, bénévoles et citoyens, croient et investissent dans notre parti depuis de nombreuses années.

Pour examiner tous les problèmes sociaux, économiques et politiques que connaît Montréal, nous organisons ces «brunchs-réflexions» comme vous les appelez. C'est effectivement un prétexte pour apporter de nouvelles idées. On y réfléchit sur notre ville. Est-ce là un exercice inutile? (...)

On y interroge aussi les Montréalais sur leurs préoccupations en se rendant dans leurs quartiers. On leur cède systématiquement la parole. N'est-ce pas là un exercice de consultation réelle? N'est-ce pas là ce qu'on appelle du travail à la base et le fondement même de la démocratie?

La volonté démocratique anime le Parti civique. Elle se manifeste déjà depuis plusieurs années et elle s'intensifie encore, plus dans les mois qui viennent.

Très bientôt, au début de l'année prochaine, nous tiendrons une Commission politique où les Montréalais intéressés par leur ville seront conviés. On y a d'ailleurs déjà invité de nombreux intervenants de tous les milieux. C'est à partir de ce dialogue que nous élaborerons un programme politique précis et, plus tard, une fois le candidat à la mairie choisi, un programme électoral qui offrira aux Montréalais un véritable projet de société. Ce sont des projets qui se préparent depuis déjà longtemps et qu'on n'improvise pas à la dernière minute en catimini et à la sauvette. Ceux qui exigent la mort du Parti civique devraient se demander ce qu'il adviendra justement de la démocratie municipale si leur souhait se réalise. Qui, autre que nous, consulte les Montréalais actuellement? Qui propose un travail de base?

Nous avons la chance, au Parti civique, d'offrir à la population montréalaise une certaine continuité alliée à une grande ouverture. Ouverture dont témoignent notre démarche politique fondée sur la consultation ainsi que la présence de nouvelles et jeunes figures. Plusieurs sont déjà au Conseil de direction et au Conseil général. Ceux qui en doutent, n'ont qu'à venir le 26 novembre au Centre Paul-Sauvé. Ils seront peut-être étonnés de découvrir qu'on peut encore tenir, dans ce haut lieu politique qui a vu se dérouler une partie de l'histoire du Québec et de Montréal, des rencontres politiques d'envergure et y regrouper des gens de toutes les couches de la population.

Oui, le Parti civique est encore bien vivant. Plus vivant que jamais, parce qu'il est encore plus près des Montréalais. Eux seuls pourront décider de ce qu'il en adviendra, parce qu'ils en ont toujours été les se(s) propriétaires.

Québec favorisera davantage l'immigration francophone

Dans le cadre de la consultation du gouvernement sur l'établissement des niveaux d'immigration pour le Québec en 1990, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, par la voix de son président, M. Jean Dorian, adressait récemment à la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Monique Gagnon Tremblay, une lettre dans laquelle elle formulait diverses recommandations, lettre dont La Presse a publié des extraits le 27 octobre. La ministre apporte ici des précisions.

Pretendre que le gouvernement du Québec n'a pas fait de l'immigration une de ses principales priorités, c'est ignorer les gestes posés au cours des quatre dernières années, tout autant d'ailleurs que les engagements fermes qui deviendront réalité au cours des prochains mois. C'est également passer sous silence une volonté politique que nous avons maintes fois exprimée.

Faut-il rappeler que l'immigration constitue l'un des cinq points inscrits à l'Accord du lac Meech, témoignant en cela de la volonté du Québec d'assumer pleinement ses responsabilités en la matière, le vous rappelle également que le gouvernement a tenu pour la première fois une commission parlementaire en 1987 pour favoriser la concertation de tous les intervenants québécois dans le but d'établir



Monique Gagnon Tremblay

les niveaux d'immigration de 1988 et 1989. Depuis, nous avons fait connaître notre intention d'assurer une planification triennale des mouvements d'immigration et c'est l'une de mes priorités d'en établir les modalités et d'encourager ainsi la participation de tous les organismes intéressés.

Nos budgets alloués à la francisation des immigrants ont doublé depuis 1985. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a consenti à ce chapitre plus de \$13 millions de crédits supplémentaires. Ainsi, l'accessibilité des immigrants

adultes à nos cours de francisation s'améliore constamment. Des mesures novatrices comme l'entente conclue avec la CECM nous permettront de répondre aux besoins des immigrants et d'assurer leur pleine intégration à notre société francophone. De plus, notre action est enrichie par l'apport du ministre de l'Éducation qui consacre cette année 6 millions \$ de plus aux enfants immigrants.

Dire qu'on néglige le recrutement des candidats francophones ne résiste pas à l'analyse. Le gouvernement québécois a signé pour la première fois cette année une entente avec l'Office des migrations internationales afin de favoriser l'établissement au Québec de travailleurs français. En outre, des crédits spécifiques seront attribués au recrutement de candidats francophones et les responsables de mon ministère établissent actuellement les structures devant nous permettre d'en accroître le nombre.

C'est dans la catégorie des immigrants indépendants que nous réussissons le mieux à attirer des candidats connaissant le français. Durant la période 1979-1988, 44% des personnes sélectionnées en raison de leurs compétences professionnelles et des besoins de notre économie parlaient le français. Ainsi, la moitié des parlant français étaient de la catégorie des indépendants, soit celle où le Québec exerce toute l'étendue de ses pouvoirs de sélection.

Pour mieux illustrer notre bilan à ce chapitre, il faut noter

que le Québec a reçu 90% des immigrants parlant le français qui se sont établis au Canada. Ceci démontre avec éloquence que le Québec réussit efficacement à courtiser les parlant français désireux de s'établir au Canada.

Le ministère que je dirige favorisera la venue d'un plus grand nombre d'immigrants francophones et s'assurera d'oeuvrer, de concert avec l'ensemble des secteurs de notre société, à l'intégration linguistique de ceux qui ne parlent pas le français à leur arrivée. Les tendances récentes révèlent que les résultats sont prometteurs et qu'il faut avec confiance s'engager vers l'avenir, afin d'assurer l'épanouissement de notre société et de sa langue.

Il faut toutefois être conscient que c'est un travail de longue haleine dont la réalisation est ardue. Mais le gouvernement québécois a exprimé sa volonté d'utiliser l'immigration pour renforcer la société québécoise majoritairement francophone et les gestes posés, telle la réorganisation du ministère, de même que les actions futures du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, contribuent à atteindre cet objectif.

J'ai été heureuse de constater que la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dans le récent avis qu'elle nous transmettait, convient de l'apport que représente l'immigration pour notre société et qu'elle appuie l'intention du gouvernement d'intensifier notre action dans ce domaine.

La littérature québécoise et La Presse

L'auteur est président de l'Union des écrivains québécois.

BRUNO ROY

Il n'y a pas plus aveugle que celui qui isole les chiffres.

Dans sa chronique du 11 novembre, Mario Roy contestait les conclusions d'un colloque réunissant des associations d'écrivains, dont l'Union des écrivains québécois. Roy identifiait l'une des conclusions: les médias, et plus particulièrement La Presse, sont atteints d'une «suicidaire myopie culturelle...». Les écrivains ont besoin de verres correcteurs, concluait-il. Ce que minimise le signataire, c'est que ces paroles ont été prononcées par son collègue Gilles Toupin, chroniqueur de poésie à La Presse. La critique vient donc aussi de l'intérieur. Alignant 75 lignes (agates?), Roy fait une analyse biaisée des propos entendus, incapable d'ailleurs de citer correctement son propre journal: «la marginalisation de la littérature dans les médias» devient, sous sa plume objective (?), «la marginalisation de la culture dans les grands médias». Notez l'absence du mot littérature et la présence de l'adjectif «grands». Écho consciencieux? CRITIQUE INCONTOURNABLE.

Les médias électroniques parlent si peu de nos livres qu'il

nous faut conclure à une présence insignifiante de nos oeuvres sur les ondes. Rappeler ce cliché malheureux est nécessaire. Cela indique bien la place que la littérature québécoise occupe dans notre espace culturel et journalistique. Ce qui a été dénoncé au colloque des associations, c'est la servilité que nos médias entretiennent en se mettant d'abord au service des livres et des auteurs étrangers. Si les espaces rédactionnels leur sont donnés en priorité, il n'y a pas à se surprendre de la colère des écrivains et des écrivaines d'ici. Ce dont il s'agit, et cela de la façon la plus ouverte, c'est d'avoir accès à notre propre littérature. Si une présence démesurée des livres et des auteurs étrangers bloque cet accès, il n'y a rien d'autre à conclure: nos médias se comportent en colonisés. Sans compter que, mercantiles, ils s'asservissent facilement à l'argent. Au colloque, Gilles Toupin parlait même d'une «tentative de neutralisation de la pensée sociale».

Quant au texte de Mario Roy, aux conclusions du colloque de Mont-Rolland, il oppose des chiffres, ces «chiens-guides» de l'objectivité comme on sait. De tels chiffres ne parlent pas, ils mentent. Isolés, ils ne disent rien du tout. Ils ne disent pas, contrairement à ce qu'il affirme, que là où il travaille il n'y a pas de cahier littérature. À La Presse, la littérature n'a pas d'identité. Elle est noyée dans la section «Arts et spectacles» où

l'on y parle de disques, de vidéos, d'arts plastiques, de restaurants et de vins. Seul le cinéma a son cahier. De plus, Roy parle de quantité. Toujours dans la livraison du 11 novembre dernier, 32 pages sont consacrées à la vie culturelle comparativement à 4 pour la littérature incluant la page qui comprend son texte. Vous voyez ma générosité. Une page sur huit (!!!) Les espaces peu variables dont il parlait devaient justement varier, c'est-à-dire augmenter. Et sur semaine, combien de pages sont consacrées aux auteurs et à leurs oeuvres? Où est allée la chronique littéraire du lundi de Réginald Martel? Dans le cahier «Arts et spectacles» du samedi. Moindre mal bien sûr. Ses chiffres ne disent pas l'état de fragilité dans lequel se trouve la critique du livre québécois dans l'ensemble des médias. Le problème est immense. Il n'est pas seulement culturel, il est politique. Encore Gilles Toupin: «Ceux qui défendent la langue française dans les éditoriaux, où sont-ils quand il s'agit de défendre la littérature...?»

Sottise, nos doléances? Les chiffres de Roy cachent les vrais maux. Le système commercialisé, c'est-à-dire le système médiatique, repose sur les bases d'une industrie culturelle qui laisse peu de place à la littérature. Tel est le constat qui se cache derrière l'illusoire rigueur des additions de lignes agates. La littérature, pourtant, est nécessaire à la presse écrite. Au Québec, le livre

est florissant, les lecteurs plus nombreux. Mais les journaux ne suivent pas. Leurs fins de semaine littéraires sont leur bonne conscience. Encore heureux que certains livres soient des best-sellers: cela maintient l'idée minimale de littérature... Quelle ironie!

«L'effet Peléade» disparaîtra quand, tous les jours dans les médias, on parlera de nos livres. C'est la seule façon d'être à la hauteur, non seulement du milieu littéraire que les médias devraient mieux desservir, mais aussi et surtout à la hauteur des lecteurs qui savent que la littérature n'est pas une parenthèse de la culture, de leur culture.

Il s'agit moins de mesurer en lignes agates le recensement des livres que d'accorder la place naturelle qui revient à la littérature québécoise. Idéalement, la littérature devrait être présente chaque jour. C'est beaucoup demander à ceux qui s'intéressent avant tout aux «industries de la distraction» selon la belle expression de l'écrivain Guy Cloutier. Il est clair que Mario Roy, ne soyons pas dupes, a défendu une position patronale. Favoriser une présence réelle et constante de la littérature québécoise dans les médias, cela suppose un choix éditorial qui est aussi un choix de société. Tout se tient. L'excellence, notion si chère aux patrons de La Presse, pourrait s'adopter à la littérature comme modèle de comportement. De belles pages, sûrement, s'écriraient. Révons!

Droits individuels et droits collectifs

JACQUES LACHAPPELLE

L'auteur est président de la Commission des droits de la personne du Québec. Il répond à un récent article de Lysiane Gagnon.

Votre chronique du 7 novembre, «Hurler avec les loups», où vous traitiez des grèves illégales dans les services publics, m'a laissé perplexe et inquiet sur votre conception du rôle de la Commission des droits de la personne.

«Cette Commission, écrivez-vous, ne s'intéresse guère aux libertés individuelles. Elle n'en a que pour le collectif...»

Je suis heureux que vous constatiez que la Commission s'intéresse aux droits collectifs. En effet, pour ne citer que quelques exemples, la Commission a pris la défense des bénéficiaires de l'aide sociale; elle est intervenue au nom des minorités ethniques et des autochtones et, plus récemment, elle a réclamé, pour toute la population, des modifications majeures au projet de Code de déontologie des policiers.

La Commission, ne vous en déplaise, continuera à jouer ce rôle, qu'elle juge essentiel et à se faire le porte-parole des plus démunis...

Mais les droits individuels —



Jacques Lachapelle

et c'est là que je ne vous suis plus — il y a sûrement erreur sur la personne! — sont le lot quotidien de la Commission qui, depuis bientôt 14 ans, a fait enquête sur plus de 10 000 plaintes individuelles de discrimination et d'exploitation.

Ainsi en est-il du cas de M. Michel Bourdon qui, à la suite des événements dont vous parlez

dans votre chronique, a porté plainte auprès de la Commission et a obtenu un règlement.

Durant les neuf derniers mois, elle s'est prononcée sur 136 dossiers et, dans 30 p. cent des cas, a estimé que la plainte était fondée. Pendant cette même période, elle a obtenu 208 règlements de litiges, la majorité comportant des incidences financières. Ainsi, 182 plaignants et plaignantes ont obtenu un dédommagement monétaire allant de 50\$ à 40 000\$, l'ensemble de ces règlements dépassant le demi-million de dollars.

Quant au droit des malades, je vous signale que le soussigné, à l'instar de madame Francine Fournier alors qu'elle était présidente de la Commission, a tout récemment dénoncé sur les ondes d'une station radiophonique, et dans des termes quelque peu semblables aux vôtres, les effets néfastes de ces grèves, qu'elles soient légales ou illégales, sur les plus vulnérables et les plus démunis de notre société.

La Commission a également pris position pour les bénéficiaires dans le cadre de sa politique sur la sexualisation des postes dans les hôpitaux et les centres d'accueil. Elle a précisé une position prise antérieurement, en indiquant que le droit des bénéficiaires au respect de leur dignité dans le contexte de la dispensation des soins intimes doit être respecté et qu'employés et employés doivent prendre les

moyens nécessaires pour respecter cette exigence.

La Commission québécoise a été la première à accepter des plaintes de discrimination portées par des sidéens et a établi des lignes directrices pour contrer la discrimination à l'endroit de ces personnes, dans le logement, les tests de dépistage, les assurances, le travail, les hôpitaux.

Enfin, je ne puis passer sous silence le procès d'intention que vous faites aux employés de la Commission qui sont effectivement syndiqués. (Syndicat affilié à la CSN et non pas au syndicat des professionnels du gouvernement du Québec comme vous l'avez écrit.)

Je vous rappelle que le droit d'association est un droit fondamental inscrit dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Et je tiens à souligner que l'exercice de ce droit n'empêche pas les employés et employées de la Commission d'agir avec loyauté et d'accomplir leurs fonctions dans le respect des principes de la Charte.

M. Lachapelle confirme ce que j'ai écrit, soit que la Commission n'a jamais pris la défense des malades victimes de grèves dans les services de santé. Une opinion exprimée sur les ondes d'un poste de radio à titre personnel n'est pas une prise de position officielle.

L. Gagnon

INDEX DES RUBRIQUES

100	IMMOBILIER
RÉSIDENTIEL	
Achat - Vente - Echange	
Visites libres	100
Île de Montréal	101
Laval, Rive-Nord	103
Rive-Sud	105
Banlieue ouest	107
Banlieue est	109
Propriétés demandées	111
Condominiums, copropriétés	113
Landements	115
Cantons de l'Est	117
Estrie	118
Extérieur de Montréal	119
Fermettes	120
États-Unis - Hors frontières	121
Maisons de campagne	122
Maisons mobiles	123
Chalets	125
Terrains	127
Prêts hypothécaires	128
Transactions immobilières diverses	129
Gestion immobilière	130
Location	
Centre-ville	131
Île de Montréal	133
Banlieue ouest	137
Banlieue est	138
Laval, Rive-Nord	140
Cantons de l'Est	141
Rive-Sud	142
Propriétés à louer	144
Extérieur de Montréal	145
Maisons de campagne	146
États-Unis - Hors frontières	147
On demande à louer	148
On demande à partager	149
Condominiums	150
Chambres, pensions	151
Maisons de repos, centres d'accueil	152
Chalets	153
Garages	154
Sous location	156
Appartements et studios meublés, hôtels	157
INVESTISSEMENT COMMERCIAL INDUSTRIEL	
Achat - Vente - Echange	
Propriétés à revenus	160
Propriétés à revenus demandées	161
Propriétés commerciales, industrielles	162
Copropriétés	164
Fermes, terres	168
Commerces	170
Commerces demandés	171
Espaces commerciaux industriels	172
Gestion immobilière	175
Location	
Espaces commerciaux, industriels à louer	180
Commerces à louer	182
Entrepôts à louer	184
Bureaux à louer	186
Magasins à louer	188
Terrains à louer	189
On demande à louer	190
A louer, divers	192

200 MARCHANDISES ET SERVICES

Marchandises	
Mobiliers, articles de ménage	202
Appareils électroménagers	204
Encans	205
Vente de garage	206
Vente de charité	207
Audio-visuel, télévisions, photo, magnétoscopes, stéréos, radios	208
Imprimerie	209
Instruments de musique	210
Machines à coudre	211
Machinerie, outils	212
Effets de bureaux, magasins, restaurants	213
Équipements commerciaux	214
Vêtements	215
Fourniture	216
Le coin de l'ordinateur	217
Piscines, équipement, accessoires, entretien	218
Équipement à neige	219
Bois de foyer	220
Pépinières	221
Animaux	222
Matériaux de construction	223
Collections, monnaie, timbres	224
Antiquités, œuvres d'art, Artisanat	225
Bijoux, métaux précieux	226
On demande à acheter	228
Perdu	237
Trouvés	238
Marchandises diverses	239
Marché aux puces	240

Services	
Entretien de la maison	251
Maitres électriciens	253
Entrepreneurs	255
Planchers	257
Portes et fenêtres	259
Peinture	261
Lavage murs et plafonds	262
Rembourrage	264
Paysagistes	265
Gardiennage	266
Traitement	268
Entreposage	269
Transport, déménagement	270
Professionnels	272
Santé, esthétique	274
Rédaction, traduction	276
Services divers	280

300 OFFRES D'EMPLOIS

Offres d'emplois (encadrées seulement)	300
Postes cadres et professionnels	304
Santé, services communautaires	306
Éducation	307
Bureaux	310
Informaticiens	313
Assurance	316
Vente, commerce	319
Clubs, restaurants, hôtellerie	322
Alimentation	323
Technique, métiers	325
Coiffure, esthétique	327
Industrie du vêtement	328
Industriel, manufacturier	329
Entretien, sécurité	331
Services domestiques	334
Musiciens, artistes	337
Mannequins, modèles	339

Emplois divers	340
Services d'emplois à l'étranger	341
Emplois divers à temps partiel	342
Emplois demandés	343
Préparation de curriculum vitae	346
Services professionnels	347
Méthodes de recherche d'emplois	348
COURS	
Éducation, instruction	350

400 SERVICES PERSONNELS

Compagnies, compagnons	403
Agences de rencontres	404
Clubs de rencontres	405
Astrologie, cartomancie	410
Consultations	415
Activités sociales	420
Studios de massage	430
Autres	442

500 TRANSPORT ET VÉHICULES AUTOMOBILES

TRANSPORT	
Tracteurs et machinerie agricole	501
Machinerie lourde	506
Remorques	510
Camions (achat, vente, location)	511
Autres véhicules	521

VÉHICULES AUTOMOBILES	
Achat - Vente - Location	
Covoiturage	549
Autos à vendre	550
Consignataires d'automobiles	551
Autos antiques	555
Achat, vente, location, échange	575
Entretien et réparations	580
Pièces et accessoires	585
Ferraille	590

600 PLEIN AIR ET VÉHICULES RÉCRÉATIFS

PLEIN AIR	
Articles de sport	606
Articles de camping	608
Équipements de sports d'hiver	610
Bicyclettes	611
Chasse	612
Pêche	615
Ski	618
Camping	624
Golf	627
Véligéature, voyages	633
Camp de vacances	635

700 PROPOSITIONS D'AFFAIRES

Hypothèques	705
Occasions d'affaires	710
Associés demandés	712
Franchises	714
Services financiers	715

VÉHICULES RÉCRÉATIFS	
Motocyclettes	655
Bateaux-moteurs	658
Yachts, voiliers	659
Planches à voiles	659
Motoneiges	661
Véhicules tout terrain	664
Roulottes, tentes-roulottes et motorisés	667
Avions	670

800 AVIS	
Avis légaux	801
Appels d'offres	802
Avis divers	805
Communiqués	810

900 DÉCÈS, PRIÈRES REMERCIEMENTS, NAISSANCES

Souhaits	950
Naissances, fiançailles, mariages	955
Remerciements	995
Prières	997
Décès	999

IMMOBILIER

100 VISITES LIBRES

A la classe de l'excellence
WESTMONT
Le Chateau Westmont Square, le choix de l'excellence, le nec plus ultra des condominiums. Unites de choix disponibles.
Prix 440,000\$

Visitez tous les jours.
4175 St-Catherine O. coin Green 937-6131

101 ÎLE DE MONTRÉAL

AHUNTSIC, duplex dét., au 10,555
Loverdure, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

AHUNTSIC, split-cottage renove, pavoyeur, cul de sac, 285,000\$. Sur 334-3474.

AHUNTSIC, triplex, pres metro Soucoup, renove, pas d'opéts, visite sur rendez-vous. Sur 383-0722, jour 688-2105, 217-2228.

AHUNTSIC, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

AHUNTSIC, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

AHUNTSIC, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

AHUNTSIC, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

AHUNTSIC, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

AHUNTSIC, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

AHUNTSIC, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

AHUNTSIC, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

AHUNTSIC, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

AHUNTSIC, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

AHUNTSIC, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

AHUNTSIC, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

AHUNTSIC, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

AHUNTSIC, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

AHUNTSIC, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

AHUNTSIC, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

101 ÎLE DE MONTRÉAL

CENTRE-EST, maison dét., au 10,555
Loverdure, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

101 ÎLE DE MONTRÉAL

CENTRE-EST, maison dét., au 10,555
Loverdure, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0106, 217-2228.

CENTRE-EST, duplex, 2 bns, 1 s.d. fin. Hout 51/2. Terrain 121,200 m. 210,000\$ négociable. Pas d'opéts. 383-2748 ou 384-0

Le NPD rejette la TPS et suggère de réduire la taxe de vente actuelle

MAURICE JANNARD
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ Le Nouveau parti démocratique rejette le principe d'une taxe de vente sur les produits et services et recommande plutôt de conserver la taxe actuelle mais, avec un taux plus faible.

Dans le rapport dissident qu'il s'approprie à rendre public lundi prochain, le NPD estime que la TPS est une taxe régressive qui frappe surtout les consommateurs à faibles revenus. Le gouvernement Mulroney devrait abandonner son projet actuel et, dans le but de revoir toute la fiscalité canadienne, le NPD recommande de créer une commission royale

Les Canadiens favorisent le maintien de la base de l'Î.-P.-É.

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne
OTTAWA

■ Cinq Canadiens sur six veulent le maintien de la base militaire de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard.

C'est ce qu'indique un sondage réalisé par la maison Environics pour le compte de l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui représente environ 260 travailleurs civils à la base.

Cependant, au moment même où cette centrale syndicale faisait état des résultats du sondage, hier, à Ottawa, un porte-parole de Environics, M. Jordan Levitin, précisait que la formulation de la question posée pouvait fausser quelque peu les résultats.

La question était posée comme suit:

« Certaines personnes disent que cette base devrait demeurer ouverte, étant donné son rôle dans les recherches et les sauvetages, dans la protection des activités de pêche et dans le contrôle de l'entrée des drogues illicites au pays. À votre avis, est-ce que la base des Forces armées canadiennes de Summerside devrait être fermée ou demeurer ouverte? »

Ce à quoi 75 p. cent des 2006 répondants ont répondu oui et 14 p. cent ont répondu non. Il y avait 11 p. cent d'indécis.

Sondage en main, l'Alliance souhaite que le premier ministre Mulroney revienne sur sa décision de fermer certains services de la base au printemps prochain.

Le président de l'AFPC, M. Daryl Bean, a envoyé une lettre en ce sens au premier ministre pour lui proposer une solution de rechange à la fermeture de la base: accroître les services de recherche et de sauvetage en mer de la base, intensifier ses activités de surveillance des flottes de pêche étrangère, lui confier le mandat de refouler l'entrée des drogues illicites sur la côte est et de veiller à la protection de l'environnement contre les déversements de pétrole.

M. Bean a enjoint le premier ministre de « ne pas tourner le dos à Summerside » et « d'élargir le champ d'activité » de la base.

Selon le critique libéral en matière de défense, M. Bill Rompkey, la fermeture de la base représenterait un « recul important » pour l'économie fragile de l'Île-du-Prince-Édouard, mesure qu'il compare à l'effondrement de l'industrie automobile de l'Ontario.

Pour sa part, le critique néo-démocrate en matière de défense, M. Derek Blackburn, a fait remarquer qu'une partie des investissements promis par des hommes d'affaires canadiens en Union soviétique, où M. Mulroney est en visite, seraient mieux placés à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le gouvernement a annoncé son intention, en avril dernier, de fermer la base de Summerside où 1100 militaires sont postés, comme mesure de réduction du déficit. L'escadron d'avions de reconnaissance Tracker n'aura plus de pied-à-terre à l'île à compter du mois de mars, tandis que l'escadron 413 d'avions de surveillance et de sauvetage quittera Summerside pour la Nouvelle-Écosse d'ici la fin de l'année prochaine. Une école de formation sera mutée à Edmonton.

Avortement: le comité est formé

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Les membres d'un comité parlementaire spécial de 15 membres qui étudiera le projet de loi fédéral sur l'avortement ont été nommés hier, alors qu'un nombre croissant de députés conservateurs expriment leur appui à la législation.

Celle-ci sera envoyée à l'étude détaillée en comité si elle obtient l'appui d'une majorité de députés en deuxième lecture, lors d'un vote prévu pour mardi. Le premier ministre Brian Mulroney fera connaître sa position sur le projet de loi aux Communes juste avant ce vote.

d'enquête dont l'objectif serait d'établir un régime fiscal basé sur la capacité de payer.

Le rapport final du comité permanent des Finances sur la TPS, présidé par le conservateur Don Blenkarn, sera déposé lundi prochain. Le Parti libéral et le NPD se sont dissociés des recommandations du comité Blenkarn. Hier, le député néo-démocrate Lorne Nystrom a rendu publiques à l'avance les principales conclusions du rapport minoritaire que soumettra sa formation.

Un tel geste ne surprend pas puisque les néo-démocrates, comme les libéraux, ont rejeté dès le départ le principe de la TPS. M. Nystrom a accusé hier M. Blenkarn d'avoir eu une idée préconçue, dès le début des travaux du comité. « Dès le mois d'août, M. Blenkarn a indiqué qu'il cherchait à faire réduire le taux de la TPS et à élargir la base des pro-

duits taxés », a affirmé le représentant de Yorkton-Melville.

La TPS, selon Lorne Nystrom, ne fait que rendre le fardeau fiscal plus injuste. Le NPD reproche au gouvernement Mulroney d'avoir eu de plus en plus recours, depuis 1984, aux taxes à la consommation. En 1984, les taxes de vente et d'accise ont représenté 19,3 p. cent des revenus du gouvernement fédéral; en 1989, ces taxes constituent 25 p. cent des recettes publiques et, 1991, avec la TPS ce chiffre s'élèvera à 30 p. cent.

« Cela forcera les moins bien nantis de notre société à assumer une part disproportionnée du fardeau fiscal et permettra aux mieux nantis d'épargner encore plus et ainsi d'accroître leur pouvoir économique ».

Le NPD a choisi de présenter



Lorne Nystrom

une alternative à la TPS puisque le comité Blenkarn s'orientera vers l'acceptation en principe du

nouveau projet, tout en proposant de réduire le taux de neuf p. cent à un niveau inférieur.

La première mesure contenue dans le document publié hier par le NPD suggère de mettre sur pied une commission royale d'enquête afin de remanier le régime fiscal d'Ottawa. La dernière commission a été établie il y a 25 ans et depuis ce temps le régime fiscal a été modifié largement.

La TPS a pour but de remplacer l'actuelle taxe de vente fédérale, qui rapporte \$18,5 milliards. Le projet du ministre Michael Wilson contient aussi une mesure pour accorder un crédit d'impôt à la consommation, évalué à \$2,4 milliards.

Les néo-démocrates suggèrent de conserver le crédit d'impôt et de ne pas créer de TPS. Ils mettent de l'avant une série d'initiatives dont l'objectif est de ramas-

ser \$18,5 milliards et qui rappellent, en fait, le crédo habituel de ce parti.

— La taxe de vente actuelle, qui est de 13,5 p. cent et qui pénalise les producteurs, serait ramenée à 9 p. cent, soit le même taux d'il y a cinq ans, quand les conservateurs ont pris le pouvoir;

— l'exemption à vie pour gains de capital (100 000 \$) serait abolie, sauf pour les résidences principales, les petites entreprises et les fermes;

— nouvel impôt minimum sur les sociétés et abolition des déductions corporatives pour les repas et les frais de représentation;

— nouvelle taxe écologique pour dissuader la production et l'utilisation de produits dangereux pour l'environnement;

— mise en oeuvre d'une taxe sur le transfert de la richesse (dons et immeubles), dite taxe des « millionnaires ».

C'EST NOËL À LA BAIE

LES AUBAINES-MYSTÈRE

LE SAMEDI 25 NOVEMBRE

10% À 35% DE RABAIS

POUR LES FÊTES

PREMIÈRE CATÉGORIE
15% À 30% DE RABAIS

ÉCONOMISEZ 15%, 20%, 25% OU 30% SUR TOUS LES VÊTEMENTS, CHAUSSURES ET ACCESSOIRES MODE POUR HOMME, FEMME ET ENFANT.

POUR LES FÊTES

DEUXIÈME CATÉGORIE
20% À 35% DE RABAIS

ÉCONOMISEZ 20%, 25%, 30% OU 35% SUR TOUS LES ARTICLES EN CRISTAL, VAISSELLE, ARGENTERIE, TENTURES, DUOS-SOMMEIL, TAPIS D'APPOINT, LAMPES, LITERIE, LINGE DE MAISON, MEUBLES ET ARTICLES POUR LA MAISON.

POUR LES FÊTES

TROISIÈME CATÉGORIE
10% À 25% DE RABAIS

ÉCONOMISEZ 10%, 15%, 20% OU 25% SUR TOUS LES PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES, APPAREILS DE SOINS PERSONNELS, JOUETS, PAPETERIE, ARTICLES DE SPORT, BAGAGES, FRIANDISES, DISQUES ET CASSETTES, APPAREILS PHOTO, MACHINES À ÉCRIRE ET BARBECUES.

Apportez votre carte Gratte-Aubaines à la Baie et un vendeur la validera et grattera les sceaux. Vous pourrez économiser 10% et peut-être même jusqu'à 35%, sur le prix de la plupart des articles*. C'est toute une affaire! Vous pouvez utiliser votre carte de crédit ou payer comptant. Nous acceptons 5 cartes: la Baie, Simpson, VISA, MasterCard et American Express.

Si vous n'avez pas reçu votre carte Gratte-Aubaines par la poste, vous pouvez vous en procurer une dans n'importe quel magasin la Baie et vous êtes assuré d'économiser au moins 10%!

Les rabais s'appliquent à toute la marchandise à prix ordinaire, en solde ou à prix de liquidation.

*Exceptions: tabacs, restaurants, produits alimentaires, produits pharmaceutiques, produits de beauté et fragrances, commandes spéciales, fourneaux, sacs à main Bree, marchandise Liz Clairborne, gros électroménagers, fours à micro-ondes, chaînes stéréo, magnétoscopes, téléviseurs, radios, accessoires audio, accessoires vidéo, téléphones, répondeurs téléphoniques, chèques-cadeaux ainsi que la plupart des services à la clientèle.

NOTA: Les rayons sous licence et services peuvent varier selon le magasin. Une liste complète des exceptions sera affichée dans le magasin la Baie de votre localité.

LES EMPLOYÉS de la compagnie de la Baie d'Hudson (actifs et retraités), de ses succursales et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille immédiate ne sont pas admissibles à l'offre de rabais de 15% à 35%.

*Pour chacune des catégories, les rabais sont répartis comme suit:
Vous avez une chance sur 100 d'obtenir le plus haut pourcentage de rabais.
Vous avez 3 chances sur 100 d'obtenir le pourcentage de rabais intermédiaire supérieur.
Vous avez 4 chances sur 100 d'obtenir le pourcentage de rabais intermédiaire inférieur.
Vous avez 92 chances sur 100 d'obtenir le plus bas pourcentage de rabais.
UNE CARTE PAR CLIENT.

PROFITEZ AUSSI DES AUBAINES-MYSTÈRE À NOTRE ENTREPÔT DE MEUBLES!

Le samedi 25 novembre seulement, de 8 h 30 à 16 h 30.

L'ENTREPÔT DE MEUBLES DE LA BAIE
4900, RUE JEAN-TALON OUEST
MONTRÉAL (Station de métro Namur)

★ SATISFACTION GARANTIE. ON PEUT S'Y FIER! ★

LES DÉLICES DE LA SAISON

À l'achat d'une assiette de dinde à 4,99, vous pourrez choisir le dessert de votre choix pour seulement 99¢.

En vigueur le 25 novembre à nos restaurants libre-service.

À compter de 14 h, nous vous offrons le café gratuitement, à l'achat d'un morceau de notre délicieux gâteau Forêt noire ou de notre bûche de Noël à 1,69.

Pour les amoureux du chocolat 20% de rabais

Notre fameux gâteau au chocolat vous est offert à 7,99 seulement. Ord. 9,99 ch. A notre Pâtisserie, niveau métro, centre-ville de Montréal ainsi qu'à tous nos restaurants libre-service.

En vigueur le samedi 25 novembre seulement.

la Baie